

**COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU
BASSIN DE LA
DROME**

Créée par arrêté préfectoral n°4566
du 28 décembre 1993

**DELIBERATION n°2024-
04**

Séance du 25 juin 2024

**OBJET : VALIDATION DE LA
STRATEGIE D'ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE DU
TERRITOIRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à
neuf heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE)
s'est réunie à Alex, sous la Présidence de
Monsieur Pierre LESPETS.

**OBJET : VALIDATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE DU BASSIN DE LA DROME**

Vu la révision du SAGE Drôme engagée par la CLE par délibération du 4 avril 2018,

Vues les orientations stratégiques validées par la CLE le 19 juin 2019 et approuvées par le Comité
d'Agrément le 21 novembre 2019,

Vu le programme de travail pour la révision du SAGE, intégrant le lancement d'une nécessaire étude
prospective SAGE Drôme 2050, validé par la CLE par délibération du 29 juin 2021,

Vu le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 adopté par le Comité de Bassin le 18 mars 2022,

Vue le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône Méditerranée 2024-2030 adopté
le 8 décembre 2023,

Vue la feuille de route du PTGE validée par la CLE le 12 décembre 2023,

Vus l'avancement du travail issu de l'étude SAGE Drôme 2050 et le projet présenté en séance de
stratégie du territoire visant à atténuer et s'adapter au mieux face au changement climatique,

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré valablement,

A la majorité de ses membres présents ou représentés :

Approuve les priorités et principes d'intervention du projet de stratégie visant à adapter le
territoire du bassin de la Drôme pour la gestion des ressources en eau et la protection des
écosystèmes aquatiques et à assurer la résilience des usages de l'eau et du territoire du face au
changement climatique,

Confirme l'interdépendance des 4 axes prioritaires d'intervention « sobriété – résilience –
partage - sécurisation/stockage » et souligne la priorité des 2 premiers axes dans l'élaboration d'une
gestion adaptative garante d'un territoire résilient,

Propose que **cette stratégie devienne le socle commun** des travaux de révision du SAGE et
d'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Drôme, en complément des
orientations stratégiques validées par la CLE le 19 juin 2021,

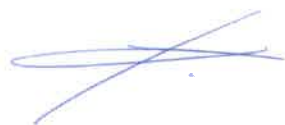
Invite l'ensemble des partenaires concernés à **poursuivre le dialogue territorial** pour s'accorder ensemble des modalités d'application (objectifs quantifiés et crantés, conditions de mise en oeuvre, moyens nécessaires ...) de ce socle commun, y compris via la contractualisation d'actions du PTGE Drôme associant les maîtres d'ouvrages et leurs partenaires accompagnateurs et facilitateurs,

Souligne **l'importance d'un engagement responsable et collectif** de toutes les parties prenantes pour assurer la mise en oeuvre réussie et effective de ce socle commun,

Valide, sur ces bases, la stratégie (présentée en annexe de la présente délibération) visant à adapter au mieux le territoire du bassin de la Drôme face au changement climatique.

Le Président de la
Commission Locale de l'Eau,

Pierre LESPETS





Stratégie du bassin versant de la Drôme pour l'adaptation des usages au changement climatique dans le bassin versant de la Drôme

Validée en Commission Locale de l'Eau du 25 juin 2024

Préambule

La présente note a pour objectifs de :

- Restituer le travail collectif mené et les productions issues du processus SAGE Drôme 2050 ;
- Poser les principes clés d'une philosophie d'interventions autour de 4 axes fondamentaux étroitement liés ;
- Constituer en cela les bases de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Drôme ;
- Guider les suites du travail collectif qui reste à approfondir ;
- Proposer un engagement collectif à valider par les différentes parties prenantes.

Rappel du contexte

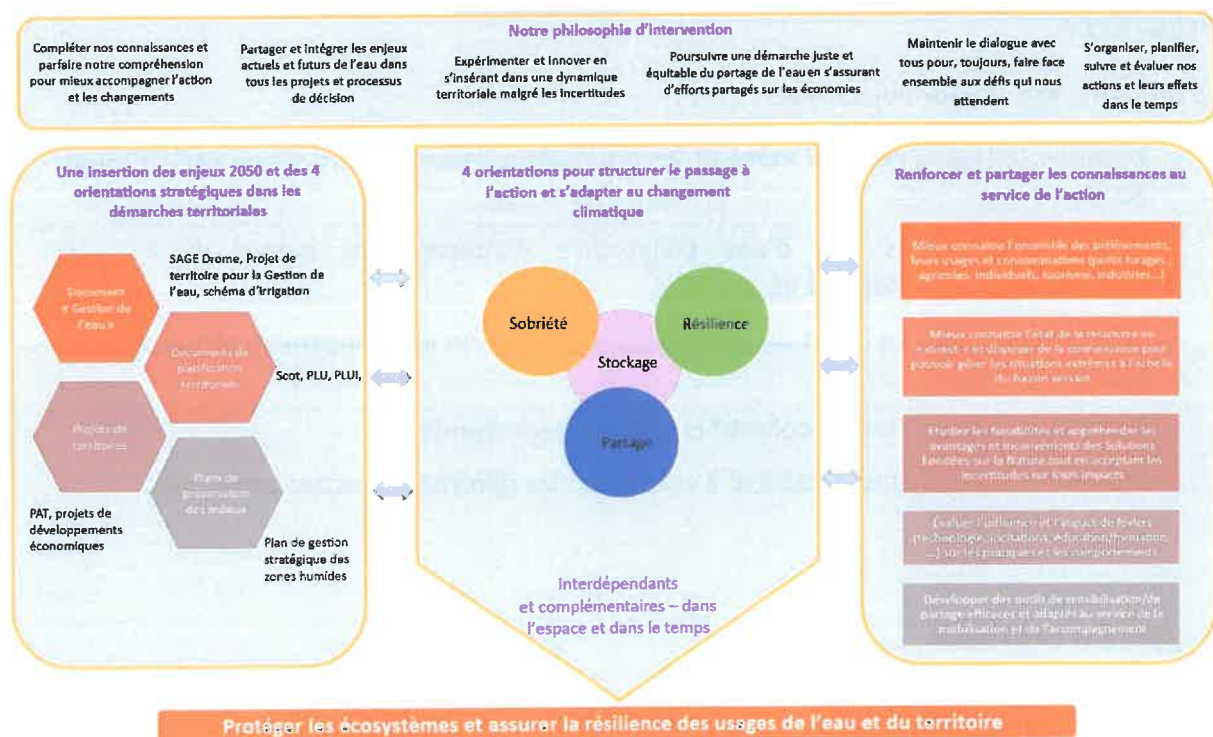
Dès les années 90, l'importance vitale de l'eau a été reconnue sur le territoire de la vallée de la Drôme qui s'est alors engagé dans l'élaboration du 1^{er} Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SAGE) de France.

Pour autant les milieux et les usagers de l'eau n'ont pas échappé à l'évolution rapide du climat : sécheresses de plus en plus fréquentes, avec des étiages plus sévères et précoces de la Drôme, etc. Malgré les efforts collectifs de gestion réalisés, les contre-coups se sont rapidement fait sentir : multiplication des arrêtés sécheresse contraignant les usages, tension entre les usages autour des questions du partage de l'eau et mise à mal des économies agricole et touristique, dépendantes de la ressource en eau.

Face à ces défis, les acteurs locaux ont vu la nécessité de se projeter en 2050 afin d'évaluer les perturbations climatiques du territoire et de chercher des solutions collectives.

Chercher à atténuer et à nous adapter au mieux face aux effets du changement climatique

La stratégie repose sur 4 axes fondamentaux et une philosophie d'intervention, définis lors de la concertation territoriale, qui visent à soutenir pour les années à venir la résilience des usages de l'eau et la préservation des écosystèmes.



Détail de la philosophie d'intervention

Mieux connaître, pour comprendre, anticiper et agir efficacement :

- ⇒ Améliorer la connaissance sur le fonctionnement, la capacité et la qualité ainsi que l'évolution de nos ressources en eau pour mieux les préserver et les gérer ;
- ⇒ Renforcer la connaissance de l'ensemble des prélèvements en eau en les détaillant par type d'activité pour mieux approcher les besoins fondamentaux ;
- ⇒ Analyser collectivement les avantages et inconvénients des solutions fondées sur la nature (SFN).

Partager et intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets et processus de décisions :

- ⇒ Prendre en considération les résultats de la prospective à l'horizon 2050 dans toutes les réflexions, analyses et décisions à venir tout en étant conscient de se positionner dans une incertitude et de la nécessité de réévaluer en continu ;
- ⇒ Garantir que les réflexions des autres politiques se concentrent sur les enjeux environnementaux à l'horizon 2050 et sur les besoins des générations futures en s'appuyant sur la Commission Locale de l'Eau (CLE) et le COPIL PTGE, en collaboration avec les acteurs mobilisés dans le cadre de SAGE Drôme 2050 ;
- ⇒ Eviter tout prélèvement supplémentaire sur la ressource naturelle comme premier objectif de la CLE et de ses partenaires ou sous conditions d'une priorité donnée aux besoins fondamentaux définie en concertation au sein de la CLE.

Poursuivre une démarche dynamique de recherche et d'expérimentation :

- ⇒ Maintenir et renforcer la dynamique de recherche et d'expérimentation en matière d'eau et de changement climatique avec les partenaires de la recherche et les autres acteurs compétents, et en s'appuyant sur les retours d'expérience inspirants des territoires;
- ⇒ Appuyer la mise en place de dynamiques de recherche et d'expérimentation partenariales et territoriales sur des thématiques communes aux acteurs et assurer leur mise en réseau.

Dialoguer pour faire ensemble, accompagner les actions et les changements :

- ⇒ Poursuivre les efforts des instances de gestion de l'eau, telles qu'elles existent actuellement, pour soutenir la dynamique de mobilisation engagée et garantir une large concertation à chaque étape clé, de l'élaboration à la mise en œuvre des projets ;
- ⇒ Prendre en considération, dans le cadre des futures initiatives, la voix des habitants qui peuvent apporter une perspective différente sur l'avenir du territoire et la question de l'eau. Il est notamment nécessaire de trouver les clés pour entendre et d'intégrer l'opinion des jeunes générations dans les démarches à venir.

Être juste et équitable pour une gestion de l'eau économe et partagée :

- ⇒ Garantir, via la Commission Locale de l'Eau (CLE), un partage équitable et juste de la ressource en eau :
 - En sollicitant, des efforts de la part des différents usages de l'eau pour une recherche d'équilibre durable entre préservation des ressources et milieux, satisfaction des usages et développement dans un contexte de diminution de cette ressource ;
 - En s'assurant de la mise en place de la sobriété pour tous les usages et en veillant à un partage des efforts, des contributions financières et de la valeur produite.

S'organiser, planifier, suivre et évaluer nos actions et leurs effets dans le temps

- ⇒ Fixer des ambitions crantées et des objectifs chiffrés à atteindre collectivement ;
- ⇒ Face aux incertitudes et aux évolutions des connaissances, se doter d'outils de suivi et d'évaluation afin de mesurer les effets de nos actions et de les réorienter au besoin.

4 axes fondamentaux pour structurer le passage à l'action face au changement climatique

1) La sobriété, première des priorités

Limiter la consommation d'eau, jugée non essentielle reste la priorité, et ceci pour tous les consommateurs d'eau.

Dans une logique de partage de l'effort, la stratégie SAGE Drome 2050 appuie l'objectif de réduction des prélèvements à l'étiage de -15% pour tous les usages, leur assurant également une meilleure résilience aux impacts du changement climatique. Elle se doit d'assurer aussi le respect des objectifs nationaux fixés dans le PLAN EAU (-10% d'eau prélevé en 2030 pour l'eau potable) et du plan de bassin d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse¹.

Poursuivre les efforts de sobriété déjà engagés

Continuer à œuvrer dans cette voie impliquera, tous secteurs confondus, un échange sur les bonnes pratiques, leur valorisation et leur diffusion, tout en les évaluant.

Selon les acteurs, la rationalisation de l'utilisation de l'eau doit passer par des innovations techniques et technologiques (matériel d'irrigation performant, suivi "intelligent" des consommations pour l'eau potable, etc.) et des changements de comportements individuels et collectifs résultant d'actions de sensibilisation, combinés à la récupération des eaux pluviales et grises, ainsi qu'à la mise en place de la réutilisation des eaux usées traitées.

Les engagements de la CLE et de l'ensemble de ses partenaires, acquis suite à la concertation :

- Poursuivre l'amélioration des connaissances de tous les prélèvements et des volumes en jeu et mesurer les efforts de sobriété de chacun ;
- Veiller à ce que tous les documents d'urbanisme soient conformes, notamment pour assurer l'adéquation bilan besoin-ressource, tout en incorporant les résultats du diagnostic SAGE Drôme 2050 ;
- Développer, au maximum et pour tous les usages, les solutions de réductions de consommation (kits hydroéconomes, récupération des eaux pluviales, matériels performants d'irrigation, etc.)
- Recommander, pour toute nouvelle construction, la récupération des eaux pluviales et le recyclage des eaux grises

¹ https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2023-12/20231208_cp-pbacc.pdf

Les réflexions que la CLE et l'ensemble de ses partenaires s'engagent à poursuivre :

Bien que certaines actions visant la « sobriété » aient été abordées avec des objectifs tangibles, leur concrétisation nécessite du temps pour être collectivement acceptée. La concertation SAGE Drôme 2050 a ouvert des perspectives qu'il convient de rediscuter :

- ➔ **Définir des objectifs crantés jusque 2050 et préciser les objectifs chiffrés et les coûts que cela représente** (besoin de chiffrages sur le dimensionnement de ces efforts : quels volumes économisés, quelle proportion d'agriculteurs et d'usagers équipés, formés, etc...) ;
- ➔ **Réunir la CLE, l'instance SCoT et les porteurs de PLUi** pour suivre, évaluer et réinterroger collectivement la projection d'évolution démographique en fonction des évolutions de la ressource et des données socio-économiques ;
- ➔ **Etudier la possibilité, les conséquences et la responsabilité de mise en œuvre de certaines actions** (limitation et conditionnement de construction de nouvelle piscine, interdiction de mettre en location un habitat fortement consommateur d'eau en période estivale, mise à l'arrêt des permis de construire, ...) ;
- ➔ **Faire de la sobriété un levier pour envisager une nouvelle répartition des volumes aux irrigants** (quels types d'agriculteurs, quelles cultures irriguées pour quels volumes, quelle place pour les nouveaux installés ?) ;
- ➔ **Envisager collectivement le changement de culture vers des variétés moins consommatrices et la structuration de filières viables.**

2) La résilience, une nouvelle ambition territoriale

La volonté de se doter de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) pour favoriser la résilience du territoire aux impacts du changement climatique est globalement forte et partagée.

La gestion combinée de l'eau, des sols et des arbres, via les notions d'hydrologie régénérative, de restauration des zones humides et de renaturation/désimperméabilisation notamment, est aujourd'hui ancrée dans les discussions pour chercher à optimiser et à régénérer le cycle de l'eau. Les objectifs sont de : retenir, ralentir, répartir, infiltrer l'eau, recharger les nappes.

Malgré l'incertitude sur les impacts de « l'hydrologie régénérative » à grande échelle, sa mise en œuvre dès 2025 pourrait peut-être constituer les marges de manœuvre de 2050.

Organiser une déclinaison pertinente et opérationnelle à l'échelle de la vallée

Les engagements de la CLE et de l'ensemble de ses partenaires, acquis suite à la concertation :

- Mutualiser les initiatives visant le développement des solutions fondées sur la nature au sein d'un même projet de territoire tout en s'accordant sur les rôles de chacun et en n'oubliant pas la place des intercommunalités et la nécessité de travailler avec les acteurs fonciers ;
- S'assurer que les documents d'aménagement du territoire aient systématiquement une composante « résilience » ;
- Développer des actions de désimperméabilisation en milieu urbain ;
- Mobiliser et accompagner le monde agricole pour développer ensemble les SFN, avec une priorité sur un travail spécifique « matière organique » dans les sols en s'appuyant sur le développement des haies, de l'agroforesterie intraparcellaire, des couverts végétaux et des techniques de travail du sol ;
- Encourager et soutenir les propriétaires gestionnaires de forêt dans la diversification des espèces et la gestion adaptée pour infiltrer de l'eau dans les sols, après étude du rôle fonctionnel de la forêt dans le cycle de l'eau ;
- Poursuivre les programmes de restauration-entretien des cours d'eau visant au bon état écologique, tout en laissant les dynamiques naturelles s'exprimer.

Les réflexions que la CLE et l'ensemble de ses partenaires s'engagent à poursuivre :

- ➔ **S'accorder sur la gouvernance et le cap 2050 d'un projet ambitieux et collectif.**
Les acteurs sont en capacité technique de concevoir un plan d'actions « hydrologie régénérative », mais ont besoin de s'accorder sur le qui fait quoi, avec quels objectifs chiffrés (par exemple : mètre linéaire de haies, ha d'agroforesteries, etc...), à quels coûts et avec quelles maîtrises d'ouvrages ;
- ➔ **Vérifier l'engagement et la cohérence des outils de planification du territoire ;**

- ➔ Identifier les différents dispositifs d'aides existants et envisager toute piste de financements et de contributions possibles (PAC, FEADER, AAP (AERMC, CD, financements privés, participatifs, locaux, chantiers citoyens... ;
- ➔ Envisager différentes formes d'indemnisations éventuelles pour la mise en place de SFN en milieu agricole.

3) Le partage : une réflexion à adapter au changement climatique

La prospective à l'horizon 2050 dessine une augmentation des besoins (+20 à +35 % potentiellement pour l'agriculture selon l'augmentation de l'évapotranspiration et + 20 % selon les projections d'évolution démographique pour l'eau potable) et une baisse de la ressource disponible sur la période d'été. En parallèle, l'inadéquation des outils de suivi actuels est pointée face aux impacts du changement climatique. Dans cette perspective, il est acté la nécessité de renforcer les discussions et prises décisions inter-usages sur la base de dispositifs fiabilisés mais aussi de revoir les règles de partage de l'eau

L'élaboration de nouvelles règles de partage ne pourra cependant se réaliser que si les usages s'engagent résolument vers la sobriété et la résilience.

"Renouveler" les règles de partage de la ressource en eau en inter-usages

Les engagements de la CLE et de l'ensemble de ses partenaires, acquis suite à la concertation :

La concertation a permis de reclarifier les règles actuellement applicables pour viser le respect des volumes prélevables. Les acteurs ont acté la quasi-impossibilité d'atteindre les objectifs à court terme et encore moins à long terme. Pour autant, en 2050, les volumes prélevables ne seront plus adaptés aux changements rapides du milieu et il conviendra de trouver un outil, plus approprié, assurant un suivi de la vulnérabilité des usages aux changements climatiques.

Si de nouvelles règles de partages n'ont pu être énoncées, de même qu'un outil de suivi adéquat n'a pas pu être proposé en raison de la complexité technique et politique des sujets, certains principes ont néanmoins été validés :

- Insérer les éléments du diagnostic 2050 dans les réflexions et la rédaction des outils de planification territoriale, plus particulièrement le SAGE, le SCoT, les PLU(i), les PAT et les projets de développement économique pour en assurer la cohérence et compatibilité ;
- Revoir les priorités d'usage de l'eau et le rééquilibrage des efforts : prévoir un groupe technique resserré « partage » ;
- Aborder les notions de volumes maximums prélevables sous l'angle inter-usages avec une réflexion d'objectifs crantés en lien avec l'évolution de la ressource, des connaissances et des conditions d'accès (lien substitution) ;
- Envisager, sous conditions à définir collectivement, les possibilités de réallocation des volumes maximums prélevables définis (retour aux milieux, installation de nouveaux irrigants, accès à de l'eau supplémentaire pour tous les usages...).

Les réflexions que la CLE et l'ensemble de ses partenaires s'engagent à poursuivre :

- Partager la connaissance et intégrer les éléments 2050 dans les outils de planification (SCoT, PLU(i), PAT, DAUP, ...) et veiller à la compatibilité des documents d'urbanisme, des projets de territoire et d'aménagements avec le futur SAGE ;
- Disposer d'une connaissance la plus exhaustive possible de tous les prélèvements (forages domestiques, canaux,...) et de la destination précise des consommations (distinction des usages eau potable pour les particuliers, les entreprises, l'élevage, le tourisme...) afin d'assurer un traitement équitable et des efforts partagés ;
- Valider les objectifs chiffrés en matière de sobriété et s'appuyer sur le monde de la recherche pour quantifier au mieux les effets attendus des projets de l'axe résilience ;
- Revoir politiquement les règles de partage de l'eau sur la base du travail technique ,
- Garantir le partage de l'analyse évolutive des consommations de chacun des usages et leurs efforts menés sur la sobriété ;
- Conditionner l'accès à de l'eau supplémentaire à des engagements de sobriété, de résilience, de partage et en évitant la dégradation des milieux. Dans tous les cas, pour toute nouvelle demande d'eau, la priorité sera d'éviter les prélèvements supplémentaires sur la ressource naturelle. En l'absence d'autre solution, l'accès à une eau supplémentaire sera conditionné pour tout usage (sobriété – résilience).

4) Le stockage, une solution de sécurisation de l'accès à l'eau à inscrire dans une démarche de territoire

Tout au long de la concertation, la demande a été largement exprimée de stocker de l'eau hivernale supplémentaire sur le territoire.

Si le changement climatique perturbe les systèmes agricoles de manière trop rapide pour une adaptation efficace, et au vu des incertitudes sur la portée des solutions fondées sur la nature, le stockage peut représenter une solution pour accompagner des ruptures et des transitions de système. Cependant, il incombe aux décideurs de conditionner la mise en place de nouvelles retenues pour éviter la mal-adaptation.

Les acteurs de SAGE Drôme 2050 ont validé la possibilité de mettre en place des stockages, qui seraient alimentés par les eaux superficielles hivernales et déconnectées des ressources à l'été. Cependant, cette validation est conditionnée à l'application par les bénéficiaires des trois autres axes fondamentaux (sobriété, résilience, partage).

Parmi les différentes autres solutions de sécurisation et de substitution envisagées, la dynamique de réutilisation des eaux usées traitées doit pouvoir s'enclencher et les bénéficiaires de cette eau devront également assurer une application des trois axes fondamentaux.

Il a aussi été rappelé lors des échanges sur le volet eau potable, la stratégie posée par le SCoT de la vallée de la Drôme de sécurisation et de substitution via la recherche de nouvelles ressources non déficitaires.

Les engagements de la CLE et de l'ensemble de ses partenaires, acquis suite à la concertation :

- Priorité aux petites retenues plutôt qu'aux grandes avec cependant l'identification d'un projet de retenue collective en aval ;
- De nouvelles retenues pour une agriculture nourricière et locale ;
- Des co-financements conditionnés à la mise en place de sobriété et pratiques agroécologiques sur les exploitations ;
- Envisager les possibilités de co-portage et de co-financements de projets de stockage entre les différentes catégories d'usagers pour une mutualisation des bénéfices et une réallocation éventuelle des volumes maximums prélevables (en lien avec les réflexions liées au partage). ;
- Assurer une analyse de l'impact cumulé des retenues et un accompagnement à la conception des ouvrages ;
- Proposer une analyse territoriale de localisation préférentielle des nouvelles retenues (avec analyse foncière et analyse du moindre impact sur les milieux) et appuis des agriculteurs pour le projet de conception.

Les réflexions que la CLE et ses partenaires s'engagent à poursuivre :

- Définir le **projet territorial et ses conditions d'application et d'acceptabilité** : quelle durabilité et quels impacts sur les milieux ?
- **Voir le positionnement des co-financeurs potentiels** de retenues pour définir des règles communes de conditionnement au financement (quel type de pratiques agro-écologiques ? quel type de diversifications attendues de la part des agriculteurs profitant de la nouvelle retenue ?...)
- **Se doter d'une méthode et de moyens pour l'accompagnement, le suivi et l'évaluation** des projets, de leur conception à leur gestion en y intégrant la notion d'impacts cumulés à définir ;
- **Pour l'AEP, mettre en place les conditions nécessaires au déploiement des solutions de sécurisation-substitution**, notamment définies par le SCoT de la Vallée de la Drôme aval (gouvernance et ingénierie financière et maîtrise d'ouvrages).

PARTENAIRES DE LA CLE AYANT CONTRIBUES A LA STRATEGIE SAGE DROME 2050

91 structures sur 138 invitées (taux de participation 66%)

Abattoir Bernard Royal Dauphiné
ADAF - Association Drômoise d'Agroforesterie
ADARII - Association drômoise des agriculteurs en réseaux d'irrigation individuels
ADEAR Drôme - Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural
Agence de l'eau
AgribioDrôme
Association Biovallée
Association des Moulins et Canaux 07-26
Association des producteurs d'ail de la Drôme (APAD)
Association des riverains de Printegarde
Association syndicale libre de gestion forestière de la pierre sanglante
Association syndicale libre de gestion forestière l'Ecrin de Saint Médard
Atelier des Alvéoles
Camping La Clairette
Camping La Pinède
Canoé Drôme
CC Crestois Pays de Saillans Cœur de Drôme
CC du Pays Diois
CC Val de Drôme en Biovallée
Cemex
Centre Régional de la Propriété Forestière - CRPF Rhône-Alpes
Chambre d'Agriculture 26
Commune de Chabrillan
Compagnie Nationale du Rhône
Confédération Paysanne
Conseil Départemental 26
Conseil départemental de la Drôme - Espaces naturels sensibles
Conseil Départemental de le Drôme - Service Sport Nature
Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes
COOPENOIX
Coopérative Drômoise de Céréales
Coopérative Plantes Aromatiques et Médicinales du Diois
DDT - Direction Départementale des Territoires
Delmonico-Dorel Carrières
Département de la Drôme
Département de la Drôme / Service Agriculture
Elixens
Eva Location
FDSEA - Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
Fédération de la Drôme pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques
Fédération Drômoise de l'Hôtellerie de Plein Air
Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature - FRAPNA
FIBL - Institut de recherche de l'agriculture biologique
Gare des Ramières
Gervanne Camping
Herbarom Laboratoire
INRAE
JA 26 - Jeunes agriculteurs 26
Limagrain
LIOTARD TP
Mairie de Châtillon-en-Diois

Mairie de Crest
Mairie de Die
Mairie de Grâne
Mairie de Livron
Mairie de Loriol
Mairie de Luc-en-Diois
Mairie de Menglon
Mairie de Recoubeau-Jansac
Mairie de Saint Roman
Mairie de Solaure-en-Diois
Natura 2000 - CCD
Natura 2000 - Printegarde
Office du tourisme du cœur de Drôme
Office du tourisme du Val de Drôme
Office français de la biodiversité - OFB
Office national des forêts - ONF
Organisme Unique de Gestion Collective – OUGC
Parc Naturel Régional du Vercors - PNRV
Permalab
Pisciculture Font Rome
Représentant de jardins partagés
SAFER - Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence
SCoT de la Vallée de la Drôme aval
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (SDJES-DSDEN)
SID - Syndicat d'Irrigation Drômois
SMRD - Patrimoine Naturel
Solidarités Paysans Drôme/Ardèche
Sous-préfète
Syndicat Caprin
Syndicat de la clairette et des vins du Diois
Syndicat des vignerons des coteaux de Brezème
Syndicat intercommunal des Eaux Drôme Rhône
Syndicat Loueurs de canoé
Syndicat mixte de la rivière Drôme et ses affluents
Syndicats des eaux MPAS + Drôme Gervanne
UNICEM
Valgrain
VALSOLEIL